

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 75 (1930)
Heft: 5

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'instruction des commandants de brigade. — A propos d'une causerie militaire : la confusion entre le commandement et l'administration de l'armée. — La station de Wimmis pour la protection contre les gaz.

L'article du colonel Knapp a éveillé de nombreux échos. Nous avons pu nous en apercevoir non seulement par la réponse qu'il a suggérée au colonel Lecomte, mais par les lettres qui nous sont parvenues. Il en ressort que les préoccupations du colonel Knapp sont très généralement partagées, et que les questions qu'il soulève intéressent nos cercles d'officiers vivement. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Une de ces questions appartient à la préparation des officiers de ce qui chez nous constitue le commandement supérieur, spécialement le commandement de la brigade. Celle-ci est une petite division, une unité mixte dans tous les cas, malgré la dénomination qu'elle a conservé de brigade d'infanterie. De plus en plus, elle est considérée comme la principale grande unité tactique du champ de bataille. Il est dès lors naturel que l'attention se porte sur la préparation des officiers qui la commandent, soit sur les occasions qui leur sont offertes de se familiariser avec leur tâche délicate.

Lorsque les divisions sont devenues ce qu'elles sont aujourd'hui, on a ressenti le besoin de procurer à leurs chefs plus d'action sur elles, et l'on a résolu la permanence des colonels-divisionnaires, ainsi que des commandants de corps. Aujourd'hui que la brigade est devenue une division en raccourci, il est compréhensible qu'on en vienne à se demander s'il ne convient pas de lui procurer des chefs mieux préparés à son commandement.

On n'obtiendrait pas, actuellement, ni des autorités constituées, ni de l'opinion publique qui exerce sur elles une surveillance jalouse, de ranger les commandants de brigade au nombre des officiers du cadre permanent. Une proposition de cette nature serait vouée à l'insuccès. Elle comporterait d'ailleurs divers inconvénients qui s'ajouteraient à celui de la dépense budgétaire, et sur lesquels il serait inutile de s'appesantir. Il n'en faut pas moins considérer la nécessité de mettre les commandants de brigade non seulement à

la hauteur du commandement qu'ils exercent, mais à la hauteur du commandement supérieur auquel ceux d'entre eux qui deviendront divisionnaires sont destinés. Or, il faut reconnaître, comme l'a constaté le colonel Knapp, que sous ce rapport notre régime actuel laisse à désirer. Certes, il serait utile que les divisionnaires et les commandants de corps cédassent à leurs sous-ordres immédiats une partie de leurs compétences d'inspecteurs des troupes de leur unité, mais ces chefs estiment que les occasions ne sont déjà pas si fréquentes qui leur sont offertes d'apprendre à mieux connaître le personnel qui leur est subordonné, et dès lors sont peu portés à rien abandonner de leurs attributions.

Plutôt leur désir serait-il de multiplier les occasions qu'ils peuvent gagner de s'instruire, ce que l'on ne saurait leur imputer à blâme ; pourtant il est indispensable de songer au lendemain et ne pas priver un commandant de brigade des cas plus rares encore qu'il a de se former.

Nos prescriptions officielles s'y appliquent. Voyez par exemple l'arrêté fédéral du 22 décembre 1911. Il prévoit des cours tactiques de sept jours organisés tous les quatre ans par brigade sous la direction du commandant de brigade. Actuellement, le commandant de division les dirige.

Autre cas. L'ordonnance du 27 janvier 1925 sur l'organisation de l'armée subordonne les régiments d'infanterie de landwehr aux brigades de l'élite. La décision du D. M. F. du 26 août 1926 prescrit que dans la subordination rentre l'instruction du temps de paix. Les cours tactiques des régiments de landwehr devraient donc être sous la direction des commandants de brigade. En fait il n'en est rien : le divisionnaire les commande, et le brigadier n'est même pas convoqué.

Sauf erreur, il n'est pas convoqué davantage aux cours de cadres des officiers de ses régiments qui précèdent le cours de répétition, et quant à la connaissance des armes spéciales qu'il aura sous ses ordres pendant les trois jours de manœuvres de sa brigade, rien ne lui permet de l'acquérir légalement et pratiquement.

Pourquoi ces lacunes ? A cause des préoccupations budgétaires, sans doute. Mais il faut reconnaître que cet état de choses ne peut que nuire à l'instruction des commandants de brigade et diminuer leur influence sur leur cadres et leurs troupes. Après quoi, il ne semble pas que l'on se préoccupe beaucoup de la situation qui sera faite à celui qui, du jour au lendemain, devra revêtir le grade supérieur, et que l'autorité de promotion devra choisir après avoir été privée de nombreux et bons moyens d'éclairer son choix. Ou bien suffirait-il

de la promotion au grade supérieur pour faire d'un brigadier insuffisamment préparé un divisionnaire bien préparé ?

* * *

La lacune d'instruction du commandant de brigade disparaîtrait sans doute, si, à la tête de l'armée, se trouvait un chef et non une multiplicité de chefs présidés par son administrateur. Quelle que soient les qualités de celui-ci, c'est une confusion, et donc un préjudice pour l'armée, que de lui attribuer simultanément, et contrairement du reste à nos principes légaux, la double attribution d'administrateur en chef et d'une sorte de général d'armée *in partibus*, en temps de paix. Aussi n'est-ce pas sans quelque surprise que nous avons lu le compte-rendu d'une causerie du commandant de la 3^e division aux officiers de sa division. Il a soutenu la thèse que tout était très bien ainsi, que la preuve en avait été faite par la personnalité de feu M. Scheurrer qui, quoique simple commandant d'un groupe d'obusiers au moment de son élection au Conseil fédéral, s'était familiarisé, d'une manière étonnamment facile, avec les multiples connaissances techniques d'un chef d'armée.

Le commandant de la 3^e division nous pardonnera de ne pas trouver cet argument pertinent, non plus que quelques autres qu'il a fait valoir à la même occasion, par exemple que la désignation d'un officier qui permettrait de réaliser une unité du commandement ferait du chef du Département militaire fédéral un « homme de paille ». Nous avouons ne pas saisir d'où procède cette crainte. Ce qu'il importeraît d'établir, c'est la distinction entre ce qui relève du commandement et ce qui relève de l'administration, et cela non pas en tenant compte des élus d'un parlement, qui sont gens passagers et désignés pour de tout autres motifs que des motifs militaires, mais des exigences de la meilleure organisation d'armée possible, une organisation destinée à durer plus longtemps que la vie d'un homme.

Ce qui a été dit ci-dessus des exigences de la préparation d'un commandant de brigade contribue à éclairer cet objet. Au commandement le soin de déterminer et de dire ce qui est utile à la solidité de l'armée ; à l'administration et au représentant parlementaire de dire si les désirs du commandement peuvent être soutenus par l'autorité politique, pour autant qu'il s'agit d'objets où celle-ci doive intervenir.

Nous l'avons dit souvent, il ne paraît pas avantageux de faire du Chef du Département militaire une sorte de chef de l'armée. Ce n'est ni sa fonction ni de sa compétence.

* * *

Nous sommes peu au courant, en Suisse romande, des travaux auxquels donne lieu, chez nous, la protection contre les gaz délétères. Nous savons qu'à Wimmis il existe une station fédérale d'études et d'expériences, qu'elle est en relation surtout avec nos corps de pompiers qui sont instruits par elle des services précieux et nombreux qu'ils peuvent rendre dans les cas d'accidents et de catastrophes où des dégagements de gaz jouent un rôle, et que cette station, qui dépend du Service technique militaire fédéral, est sous la direction du capitaine Kurt Steck. C'est à peu près tout ce que nous savons généralement d'un peu positif. La chronique suisse de notre livraison de mars a fourni quelques indications spéciales à l'occasion du crédit pour l'aviation de chasse, et les journaux quotidiens ont publié des informations du directeur de la station à l'adresse du public.

Tout cela est bien, mais ne suffit pas. Nous saisissions une occasion actuelle pour renseigner plus complètement nos lecteurs. Elle nous est procurée par un article tiré de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, et reproduit par le *Bulletin pour la protection contre les gaz*, N° 3, de mars 1930. Ce *Bulletin* est rédigé par le capitaine Steck, et paraît mensuellement, bilingue, mais surtout allemand, ce qui est, sans doute, la raison pour laquelle il est peu connu chez nous, quoiqu'il en soit à sa deuxième année de publication. L'article que nous résumons, et reproduisons en partie, a pour auteur M. Demolis, professeur. Il donne des renseignements sur la station de Wimmis.

Après avoir rappelé l'existence de la Commission internationale d'experts, constituée par l'initiative de la Croix-Rouge, commission dans laquelle la Suisse est représentée par le colonel Fierz, chef du Service technique militaire, et par le capitaine Steck, il expose le programme d'activité de la station : recherches, essais, expertises intéressant les nouveaux appareils de protection contre les gaz, essais de réception ou de vérification des appareils de sauvetage anti-gaz destinés aux industries et aux corps de sapeurs-pompiers, cours d'instruction pour le personnel des établissements industriels, ainsi que pour les équipes de secours des sapeurs-pompiers, établissement de prescriptions spéciales à l'usage des différents services de sauvetage anti-gaz.

Le matériel de secours de la station provient généralement des Etablissements Draeger, à Lubeck¹. Les laboratoires d'essais com-

¹ Nous avons même sous les yeux un *Draeger-Heft* réclame qui publie d'intéressantes photographies de la station de Wimmis avec des titres rédigés en un français propre à faire dresser les cheveux sur la tête d'un chauve.

prennent, cela va sans dire, les installations les plus modernes.

« L'équipe de Wimmis, ajoute M. Demolis, constamment mobilisée, est toujours prête à porter secours, au premier signal, sur toute l'étendue du territoire suisse. Elle comporte 10 hommes (sans compter les réservistes) et a déjà rendu de grands services. Le 27 décembre 1927, notamment, elle eut à intervenir lors de l'incendie, à Lausanne, de caves contenant des huiles minérales, qui faisaient partie des entrepôts fédéraux. »

En automne 1929 ont eu lieu des exercices de « grande alerte » à Genève et à Thoune. L'exercice de Thoune a supposé une explosion dans une des casernes. Alerté des pompiers de la place qui, impuissants devant l'étendue de désastre et l'abondance des fumées délétères, ont appelé en soutien l'équipe de sauvetage de Wimmis. Le désastre grandissant, celle de Berne fut alertée et arrivait à Thoune en 46 minutes. Au surplus, exercices de sauvetage, démonstration d'utilisation du pulmotor, etc.

« Il conviendrait, écrit M. Demolis, de multiplier ce genre d'exercices afin de familiariser le public avec le masque anti-gaz et de lui faire connaître les moyens de secours efficaces contre les gaz asphyxiants. D'autre part, nous avons aussi le sentiment que le programme d'action de Wimmis pourrait comporter de plus amples développements et notamment prendre en mains l'éducation technique des équipes de premiers secours prévues par la Commission internationale d'experts pour la protection des populations civiles. Elle pourrait, selon nous, dès le temps de paix, constituer la centrale technique non seulement de la population active de la Suisse, sapeurs-pompiers, services sanitaires, etc., mais aussi de sa population passive, en collaboration étroite avec la Commission mixte nationale dans l'éventualité prévisible d'une guerre aéro-chimique où la Suisse pourrait être partie engagée. Et, d'une manière générale, ce serait, nous semble-t-il, une solution intéressante apportée au problème difficultueux de la protection anti-gaz des populations, pour maints pays dont la situation politique présente des analogies avec celle de la Suisse, que de s'efforcer de pourvoir en tout premier lieu la population active, notamment les corps de pompiers, de masques filtrants et d'appareils isolants contre les gaz asphyxiants. »

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

L'armée à l'époque du romantisme. 1830 - 1930.

A propos du centenaire du romantisme : l'armée de 1830 et celle de 1930. Le Parlement français vient de voter un crédit de 600 000 francs pour la célébration officielle du centenaire du romantisme. Ce romantisme qui éclata ou culmina environ l'année 1830 est, à proprement parler, un mouvement européen : quel est le peuple qui, à cette époque, n'en a point ressenti les effets ? Mais, il est surtout mouvement français : c'est chez nous que ses manifestations furent les plus nombreuses, les plus éclatantes, voire les plus violentes ; que ses conséquences se firent le plus profondément sentir ; que ses effets furent les plus étendus. Et, comme il coïncide véritablement avec une sorte de libération de la pensée analogue à la Renaissance au sortir du moyen âge, il s'en suit qu'aujourd'hui on se complaît à en évoquer jusqu'aux moindres détails.

Ce fut, dis-je, un mouvement universel dont les répercussions se propagèrent dans tous les milieux. Au sortir d'une longue période d'agitations et de guerres, le romantisme de 1830 se manifestait non seulement dans la littérature et dans les arts, le théâtre, la peinture et la sculpture, mais encore dans les sciences, la physique, la chimie, gaz, électricité, machine à vapeur ; dans l'industrie — l'essor économique du XIX^e siècle a cette époque pour point de départ — et jusque dans le domaine strictement idéologique : témoins les philosophes et sociologues dérivant du Saint-simonisme. C'était comme un changement général qui marquait une transformation radicale de la société.

Se pouvait-il que les institutions militaires échappassent à une influence aussi profonde et dans quel sens s'est alors orientée leur évolution ?

Une preuve frappante que l'armée, en 1830, n'est point restée à l'écart, c'est que les premières fêtes relatives au centenaire sont précisément des fêtes militaires rappelant des événements militaires.

A l'heure où j'écris cette lettre, il n'est question chez nous que du centenaire de la prise d'Alger, par quoi débuta, il y a un siècle, la fondation de notre Afrique française. Ce magnifique empire d'outre-mer est en quelque sorte une création romantique et c'est donc, si l'on veut, un geste de reconnaissance que l'éclat donné aujourd'hui, en France, à son souvenir. Ces jours derniers, une splendide revue était passée à Alger par le gouverneur général de l'Algérie, M. Pierre Bordes, assisté du maréchal Franchet d'Esperey. On avait eu la très heureuse

idée de présenter des spécimens de troupes ayant pris part à la conquête, et cette espèce de parade costumée a obtenu, de la part du public qui y assistait, un accueil enthousiaste. Après l'armée de terre la marine, à son tour, s'est trouvée à l'honneur. M. Gaston Doumergue, président de la République, a passé dans la rade d'Alger, une revue navale qui, elle, n'évoquait que de très loin la flotte de 600 navires à voiles réunis à Toulon en juin 1830 et qui débarqua le corps expéditionnaire de 30 000 hommes sur la plage à peu près déserte de Sidi-Ferruch.

Certains esprits, à la fois faux et équivoques, avaient récemment émis la prétention que l'armée fût tenue à l'écart de ces fêtes du centenaire. Ils déclaraient qu'il convenait de ménager les susceptibilités des indigènes en ne leur rappelant l'intervention de notre pays dans leurs affaires que sous la forme « civilisatrice » et par l'accroissement de bien-être qui en est résulté pour eux. Abstraction faite de la tendance actuelle antimilitariste de ces bons apôtres du plus mauvais internationalisme, c'eût été commettre une faute historique très regrettable, car au contraire, l'armée a tenu le premier rôle dans la création de l'Algérie française, tout comme elle vient d'exercer une part prépondérante dans la création plus récente du Maroc français.

Nous voyons ainsi l'armée de 1830 mêlée au plus fécond des événements ayant marqué, pour la France, la période du romantisme.

Cette armée devait ressentir le contre-coup de tout ce qui se passait autour d'elle et cela est si vrai que littérateurs, politiciens et observateurs en tous genres se penchaient sur elle avec une curiosité, sympathique chez certains, malveillante chez quelques autres, indifférente jamais. On prétend aujourd'hui que c'est seulement depuis l'adoption du service personnel et obligatoire que l'armée, devenue comme un raccourci de la nation, vibre à l'unisson de toutes les émotions ressenties par cette dernière.

Il n'est rien de moins exact et une exploration tant soit peu attentive des conditions dans lesquelles fonctionnaient, même sous l'ancien régime, nos institutions militaires, montrerait que déjà en ces temps arriérés, aucune émotion éprouvée par le pays ne laissait son armée indifférente. Régiments et bataillons ont toujours constitué, dans la complexité de leurs cadres et des hommes du rang, comme un microcosme de la société française.

En 1830, à la rénovation de cette société correspondait une armée nouvelle, en voie de formation. Elle se créait laborieusement sur les débris des formes anciennes, cherchant à s'adapter aux perspectives probables d'un conflit éventuel, sans bien pouvoir se faire une idée de ce que seraient la nature et les conditions de ce conflit à venir.

Armée d'après-guerre réduite. Elle avait longtemps tenu tête à ses ennemis et la défaite qui lui avait été finalement infligée ne l'atteignait guère plus que n'étaient sorties exaltées de leur pénible victoire les armées rivales opposées. Ainsi toute guerre longue finit-elle en une sorte d'épuisement réciproque qui met sensiblement sur le même plan, à la fois, vainqueurs et vaincus.

- Armée réduite, ai-je dit.

Elle l'était moins dans ses effectifs que dans son prestige et le rayonnement de son utilité. Sous la poussée du pacifisme, tentative généreuse de fraternisation universelle succédant à chaque période d'extension de la guerre, elle perdait presque conscience de sa propre raison d'exister. Elle était délaissée des intellectuels. « La philosophie a rapetissé la guerre ; les négociations la remplacent ; la mécanique achèvera de l'annuler par ses inventions », écrivait Alfred de Vigny. Partout, l'antimilitarisme s'affichait. Les économistes reprochaient à l'armée d'habituer à la paresse et à la servilité. J.-B. Say, dans son *Cours d'économie politique*, conseillait le recours exclusif aux milices citoyennes ne faisant chaque année que quelques semaines de service militaire. Blanqui, l'académicien, Emile de Girardin, d'autres encore parmi lesquels des officiers de tous grades, rêvent d'appliquer les troupes à je ne sais quels vastes travaux d'utilité publique, en même temps qu'ils dégagent très finement la psychologie collective de cette armée : « Trois cent mille hommes qui souffrent de la pensée qu'ils sont inutiles à la charge de l'Etat ; ils souffrent d'être mal payés ; ils souffrent du prix qu'ils coûtent ; leur désœuvrement les accable, leur inutilité les humilie ; irrités par orgueil contre la paix ; ils n'osent, par patriotisme, désirer la guerre ! »

Ebranlée par de telles préventions, l'armée ne parvient plus à assurer le recrutement de ses cadres : en dix ans, de 1821 à 1831, plus de la moitié des places de sous-lieutenant sont attribuées aux sous-officiers ; plus de candidats aux écoles militaires. Ils ont sous les yeux le spectacle affligeant des demi-soldes, épaves de la grande guerre napoléonienne, vivant dans la misère, obligés de former entre eux des associations d'anciens combattants pour utiliser en commun les faibles ressources, argent ou vêtements, dont quelques-uns disposent.

Toutes les sympathies populaires et, à partir de 1830, celles du gouvernement vont à la garde nationale. On la considère non seulement comme le plus indéfectible soutien de l'Etat, mais encore, l'estime-t-on apte à la guerre en cas de péril extérieur. « La garde nationale, écrivait le baron Dupin, rapporteur du projet de loi, sera certaine qu'après avoir chassé l'ennemi, la passion des conquêtes ne pourra pas entraîner au delà des frontières essentiellement défensives, et

dont le service expire quand la patrie n'a plus d'alarmes sur son propre territoire. »

Tout ce qui découle de l'après-guerre et que nous ressentons aujourd'hui ressemble étrangement aux conséquences déjà signalées de la fin des luttes de la révolution et de l'empire : l'armée est réduite dans ses effectifs ; elle est dépréciée dans l'esprit de la nation ; on doute de son utilité ; le pacifisme s'étale qui fait croire que l'on n'aura plus besoin de soldats ; un vent d'antimilitarisme souffle sans désemparer. L'opposition qui s'élevait jadis entre armée permanente et garde nationale, ne la retrouvons-nous pas maintenant entre les partisans de la « petite armée d'Alexandre », naguère chère à feu von der Goltz, et les adeptes plus bruyants en notre pays de la colossale nation armée ? La singulière conception d'une force militaire exclusivement défensive qui s'interdit dans tous les cas de franchir la ligne des poteaux frontière pour aller au delà créer une situation stratégique ou tactique avantageuse à l'issue des opérations, oserait-on affirmer qu'elle ne hante pas, qu'elle ne domine pas l'esprit de notre haut commandement, en même temps qu'elle s'exprime par la bouche de nos parlementaires ignorants des nécessités de la guerre ?

L'effort organique législatif de notre époque se déroule sensiblement suivant les mêmes phases que l'effort législatif des deux monarchies de 1830 : son effet le plus immédiat est de créer une armée complètement différente de la précédente, sans qu'on veuille en apparence recourir à aucun des systèmes antérieurement en vigueur. Dans les deux cas, on s'imagine avoir innové de toutes pièces et bientôt l'on s'aperçoit qu'on n'a fait que donner des noms nouveaux à des institutions vieilles comme l'humanité.

Les mêmes reproches que l'on pouvait adresser aux cadres, active ou garde nationale, de 1830, s'appliquent à ceux, active ou réserve, de 1930, sans qu'il soit nécessaire de trop insister sur ce point.

Enfin, la reviviscence de l'armée par l'action que nos arrière-grand-pères trouvèrent dans la conquête de l'Algérie, s'amorce aujourd'hui, avec moins de soudaineté toutefois, par l'activité de nos fils ou neveux sur les théâtres d'opérations extérieures, sans qu'il soit possible de discerner avec la même netteté les tâches nationales des tâches internationales. Un but véritablement comparable à celui qui fut offert à l'armée de 1830 ne s'est point encore présenté à l'armée de 1930.

Oserait-on nier cependant que des perspectives d'action ne se rapprochent point insensiblement de nous depuis la fin de la Grande Guerre ?

L'armée active n'en cherchait pas moins à vivre de sa vie propre.

Elle s'organisait d'abord dans son recrutement : les lois successives de 1818, 1824, 1832, cette dernière définitive pour la période romantique considérée, mais bâtie avec quelle pauvreté d'arguments quand on songe que Soult, alors ministre de la guerre, soutenait à la tribune de la Chambre : « Il ne faut pas hésiter à accepter la durée de sept années de service, parce que ce délai correspond à l'usure de deux collections d'effets militaires ! » Ses cadres, avides de stabilité et de certitude des lendemains, bénéficiaient de lois sur l'avancement et sur l'état des officiers, dont les dispositions essentielles sont encore aujourd'hui en vigueur.

Elle aspirait ensuite à servir. De là les tâches équivoques qu'à défaut d'autres, plus nationales, elle acceptait de la Sainte-Alliance, qui était à sa façon une tentative de Société des Nations. Pour la Sainte-Alliance, on voyait notre armée en Espagne, en Grèce, en Belgique, marquant longtemps le pas à la frontière jusqu'à ce que le permis de passer lui eût été accordé par le conseil des diplomates européens.

Elle aspirait enfin et surtout à faire œuvre vraiment française. De là l'entrain avec lequel les régiments abordèrent à Sidi-Ferruch en juin 1830. Trois semaines plus tard, Alger était prise : l'épopée glorieuse et civilisatrice de l'Afrique du nord commençait.

1830-1930. Je n'ignore pas que jamais les mêmes situations ne se reproduisent, en histoire, et qu'il n'est rien de plus incertain, pour se conduire dans la vie, que de vouloir strictement appliquer à la lettre ce qu'on est convenu d'appeler l'expérience du passé. Néanmoins, on ne saurait s'empêcher, si l'on reprend ce qui précède et si l'on rapproche chaque fait d'il y a un siècle de la situation actuelle de notre armée, de constater entre les deux certaines similitudes.



INFORMATIONS

L'aviation. — Le gouvernement japonais a décidé l'organisation d'un *Ministère de l'air*, analogue aux institutions créées par divers Etats. Le nouveau ministère se tiendra en relations spéciales avec celui de la guerre. Un crédit de 10 millions de yen est mis à sa disposition pour son organisation. Il doit s'occuper non seulement de la navigation aérienne et militaire, mais des questions qui intéressent la protection des populations contre les attaques aériennes et chimiques.